

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE LE LUNDI 6 AVRIL 2020

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le lundi 6 avril 2020, sous la présidence du maire, monsieur Rosaire Ouellet. Cette séance se tient à huis clos étant donné la situation actuelle de la pandémie Covid-19 et tel que recommandé par les autorités de la santé publique. Deux conseillers sont présents par vidéo-conférence, soient madame Josée Michaud et monsieur Hubert Gagné-Guimond.

Sont aussi présents dans la salle, les conseillers suivants :

Madame Pascale G. Malenfant, madame Martine Hudon, madame Carole Lévesque et madame Annie Sénéchal.

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la session.

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

73-04-2020

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

74-04-2020

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL À HUIS CLOS

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence, conférence téléphonique ou bien en étant présent dans la salle;

CONSIDÉRANT QUE la situation pourrait se prolonger;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil accepte que la présente séance ainsi que les séances suivantes soient tenues à huis clos tant et aussi longtemps que la situation le recommandera;

QUE les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence, conférence téléphonique ou bien en étant présent dans la salle.

75-04-2020

LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DU MOIS DE MARS 2020

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 mars 2020, les élus confirment que ces derniers sont conformes;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les procès-verbaux de mars 2020 soient acceptés tel que rédigés.

- 76-04-2020 **DÉPÔT AU CONSEIL PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2018**
- 77-04-2020 **DÉPÔT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU RAPPORT CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE AU 31 DÉCEMBRE 2019**
- 78-04-2020 **NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'ANNÉE 2020**
**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**
QUE LE CONSEIL NOMME les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton de La Pocatière pour la vérification de l'exercice financier 2020 de la Municipalité. Tel que mentionné dans l'offre de service du 23 mars 2020, les honoraires pour la vérification seront de 5 145 \$, plus taxes.
- 79-04-2020 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 357 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 356 - TAXATION 2020**

RÈGLEMENT N° 357

RÈGLEMENT N° 357 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 356

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le 3 février 2020, le règlement 356 – taxation 2020 applicable pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 989 du Code municipal du Québec autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur le biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur protégée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci;

ATTENDU QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, que le paiement des taxes pouvait être fait en 5 versements ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été dûment donné à l'effet de modifier le règlement n°356 par la conseillère Carole Lévesque lors de la séance extraordinaire du 30 mars 2020 et qu'un projet de modification de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le présent règlement numéro 357 soit adopté, et que le Conseil ordonne et statue par le règlement ce qui suit :

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au règlement numéro 356 article 9 soient reportées aux dates suivantes :

Échéances actuelles	Nouvelles échéances
30 mars 2020	30 mars 2020
14 mai 2020	15 juillet 2020
15 juin 2020	14 août 2020
15 juillet 2020	14 octobre 2020
14 août 2020	16 novembre 2020

ARTICLE 10 TAUX D'INTÉRÊT ET PÉNALITÉ

Le taux d'intérêt s'appliquant à toutes taxes, tarifs, compensations, permis ou créances dues à la Municipalité est fixé à 0 %. L'intérêt sera calculé seulement sur les versements échus qui seront alors exigibles jusqu'au 16 novembre 2020 pour les comptes 2020;

Une pénalité sera calculée au taux de 0 % sur les versements échus qui seront alors exigibles par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 0 % par année jusqu'au 16 novembre 2020 pour les taxes de 2020.

Maire

Secrétaire-trésorière

80-04-2020

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL AU PUBLIC

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a fermé l'accès du bureau municipal au public pour protéger ces employés à partir du 18 mars dernier, et ce, jusqu'à ce que la situation soit sécuritaire pour tous les employés administratifs.

81-04-2020

DEMANDE À LA MRC POUR L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE (2021-2022-2023)

CONSIDÉRANT QUE, selon la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation foncière doit faire l'objet d'une équilibrage avant chaque dépôt;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de moins de 5 000 habitants peuvent reconduire le rôle d'évaluation foncière sans équilibrage si le rôle précédent a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT QUE le rôle triennal en vigueur 2018-2019-2020 a fait l'objet d'une équilibrage;

CONSIDÉRANT QUE, tel que stipulé aux *Normes de pratique professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*, la firme Coopérative d'informatique municipale (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, a procédé à l'examen du rôle d'évaluation foncière de la municipalité et a soumis sa recommandation de procéder à une reconduction du rôle d'évaluation foncière pour le prochain cycle triennal 2021-2022-2023;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder aux redressements des valeurs au rôle d'évaluation foncière pour assurer, en autant que possible, le maintien de l'équité fiscale;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas où l'équilibrage est facultative et que la firme d'évaluateurs agréés recommande la reconduction suite à l'examen du rôle d'évaluation foncière, il y a un coût supplémentaire au montant de 5 250 \$ pour la municipalité qui demande, malgré ladite recommandation, de procéder à l'équilibrage, et ce, selon la convention de services d'évaluation intervenue entre la firme et la MRC de Kamouraska;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière demande à la MRC de Kamouraska de mandater la firme Coopérative d'informatique municipale (FQM-ÉVALUATION FONCIÈRE), évaluateurs agréés, afin qu'il soit procédé, au dépôt de septembre 2020, à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité pour le prochain cycle triennal, soit pour les années 2021-2022-2023;

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière autorise le paiement d'une somme de 5 250 \$ à la MRC de Kamouraska pour procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière de la municipalité.

82-04-2020 **CONTRAT DE DÉNEIGEMENT AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement du contrat de déneigement de la route Sainte-Anne-Saint-Onésime conclut avec le ministère des Transports pour l'hiver 2020-2021 pour la somme de 45 500 \$;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, Madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

83-04-2020 **DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AU PASSAGE À NIVEAUX MUNICIPAUX
(PAPNM)**

CONSIDÉRANT QUE le CN veut faire les modifications du système d'avertissement consistant à ajouter un ensemble de feux clignotants supplémentaire en direction de l'entrée privée situé dans le quadrant Sud-Est, pour la traverse de la Rte Martineau;

CONSIDÉRANT QUE 12,5 % de la facture est à la charge de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'aide au passage à niveaux municipaux du MTQ couvre ce 12,5%;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE LE CONSEIL de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière, à déposer une demande de financement au programme d'aide au passage à niveaux municipaux.

En raison de son emploi qu'elle occupe au MTQ, Madame Martine Hudon ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

84-04-2020 **SUSPENSION DU VERSEMENT PRÉVU LE 30 JUIN 2020 AU MINISTÈRE DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LES SERVICES DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale des élu(e)s municipaux du Bas-Saint-Laurent est l'interlocutrice privilégiée du monde municipal bas-laurentien auprès des paliers de gouvernement supérieur;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire qui a été décrété par le Premier ministre du Québec le 14 mars dernier;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté doivent prendre des mesures exceptionnelles pour gérer la crise du COVID-19 qui complexifient grandement leur administration quotidienne et la nature des services à mettre en place dans les communautés;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté devront concentrer leurs ressources financières et techniques dans le soutien à leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités et les municipalités régionales de comté utilisant les services de la Sûreté du Québec devraient consacrer une partie de leurs ressources financières pour effectuer un versement au ministère de la Sécurité publique le 30 juin prochain;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE demander au gouvernement du Québec de suspendre indéfiniment, jusqu'au retour à la situation normale, le versement prévu le 30 juin prochain au ministère de la Sécurité publique pour les services de la Sûreté du Québec, afin de permettre aux municipalités et aux municipalités régionales de comté du Bas-Saint-Laurent de disposer d'un maximum de capacité financière pour répondre aux besoins de leurs citoyens, citoyennes, organisations et entreprises.

85-04-2020

**MODIFICATION DE LA RÉOLUTION N° 23-02-2020 – DIRECTIVE DE CHANGEMENT
NUMÉRO 25 – PROJET AQUEDEC/ÉGOUT ROUTE 132 ET CARRÉ SAINT-LOUIS**

CONSIDÉRANT la résolution n° 23-02-2020 concernant la directive de changement numéro 25 – projet aqueduc/égout Route 132 et Carré Saint-Louis concernant les modifications nécessaires à l'usine de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT la modification à la directive de changement numéro 25 émise par la firme Norda Stelo en annexe à la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette modification est dû au fait que nous ne pouvons pas conserver les branchements existants, ils sont désuets;

CONSIDÉRANT QUE cette modification augmentera certains postes budgétaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte la modification à la directive de changement numéro 25 au montant d'environ 7 060 \$ avant taxes, ce qui porte le montant à 38 520 \$ avant les taxes;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer cette directive de changement.

86-04-2020

**APPUI AU PROJET D'AMÉLIORATIONS PHYSIQUES DU MARCHÉ PUBLIC DE LA
GRANDE-ANSE - MODIFICATION**

CONSIDÉRANT la résolution n° 39-02-2019 concernant « *l'appui au projet d'améliorations physiques du Marché public de la Grande-Anse* »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité avait voté un budget de 5 000 \$ pour appuyer ce projet;

CONSIDÉRANT QUE les appels d'offres reçus pour le projet sont plus onéreux que prévu;

CONSIDÉRANT QUE le projet a obtenu la subvention du ministère de l'Agriculture, Pêcheries et Alimentation du Québec (MAPAQ);

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité appui le projet d'améliorations physiques des infrastructures du Marché public de la Grande-Anse avec une participation financière totale d'un montant de 7 500 \$;

QUE la Municipalité autorise madame Isabelle Michaud, directrice générale, à déboursier le montant réservé suite à l'acceptation du projet par le MAPAQ.

87-04-2020

**APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DES-SAULTS CONCERNANT LE
PROGRAMME D'EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA : DEMANDE DE MODIFICATION DU TAUX DE
POURCENTAGE OFFERT AUX MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés entre 15 à 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales;

CONSIDÉRANT QUE ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme;

CONSIDÉRANT QUE les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE les employeurs du secteur public peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 50% du salaire horaire minimum;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-La-Pocatière appuie la municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults dans sa démarche :

- De demander au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emplois d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif;
- Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec;
- Que la Municipalité de Sainte-Brigitte-des-Saults demande l'appui de la FQM;
- De demander aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

88-04-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE OBAKIR

CONSIDÉRANT le projet de suivi de la qualité de l'eau mit en œuvre par l'organisme OBAKIR;

CONSIDÉRANT QUE ce projet favorisera d'éventuels projets dont le but sera l'amélioration de la qualité de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce projet regroupe trois municipalités soient : Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Ville La Pocatière et Saint-Onésime;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LE CONSEILLER HUBERT GAGNÉ-GUIMOND
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise une aide financière à « OBAKIR » à raison de 350 \$ par année pendant une période de 3 ans.

89-04-2020

ACTION PROGEX INC. – DÉCOMPTE PROGRESSIF # 7

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le décompte progressif numéro 7 au montant de 81 144.20 \$ incluant les taxes pour la période du 1^{er} janvier au 27 mars 2020;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ce décompte. La libération du chèque est conditionnelle à la réception des quittances des sous-traitants du dernier mois.

90-04-2020

NORDA STELO – SURVEILLANCE DES TRAVAUX FACTURE # 0256684

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière accepte le relevé d'honoraires professionnels de Norda Stelo pour la surveillance des travaux au montant de 6 762.60 \$ incluant les taxes pour la période du 22 février au 20 mars 2020.

91-04-2020

AUTORISATION DE DÉPENSES –CINEMANIMA

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la facture 01-06.20 qui s'élève au montant de 9 718,27 \$ taxes incluses pour des travaux en lien avec les fêtes du 175^{ième} de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la secrétaire-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise ces dépenses.

92-04-2020

COMPTES À PAYER

Voir la liste au montant **197 738.94 \$**. La secrétaire-trésorière confirme que la municipalité possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE PASCALE G. MALENFANT

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil autorise le paiement de ces comptes.

CORRESPONDANCES

1. Remerciement – Action chômage Kamouraska Inc.
2. Ruralys – Lettre reçue le 12 mars 2020.
3. Remerciement – L'arc-en-ciel-du-cœur.

VARIA

93-04-2020

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MARTINE HUDON,

la levée de l'assemblée à 20 h 27.

Rosaire Ouellet, maire

Isabelle Michaud, secrétaire-trésorière

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE

COMPTES À PAYER AU 6 AVRIL 2020

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

Salaires bruts du mois	2020- MARS	30 135.55 \$
RJF Roussel	Location de tracteur - Mars	1 609.65 \$
Double Impact	Ménage Mars	431.16 \$
Great West	Assurances Mars	1 938.27 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	100.96 \$
Hydro-Québec	Gare-Station	175.71 \$
Hydro-Québec	Administration	428.27 \$
Hydro-Québec	Parc	29.10 \$
Hydro-Québec	Égout	51.49 \$
Hydro-Québec	Chambre de débitmètre (100)	46.41 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 3 (89A)	82.66 \$
Hydro-Québec	Surpresseur rue Horizon (169)	556.86 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 2 (81A)	520.63 \$
Hydro-Québec	Station de pompage - n 1 (53B)	462.50 \$
Bell Canada	Administration	460.38 \$
Bell mobilité	Voirie et urbanisme	131.17 \$
Martin Cayer	Cellulaire - hiver	100.00 \$
Bertin Pelletier	Cellulaire - hiver	100.00 \$
Richard Pelletier	Cellulaire - hiver	100.00 \$
Visa Desjardins	Cartes Isabelle et Colin	325.18 \$
Sébastien Tirman	Déplacement et Serre-tête	20.50 \$
Isabelle Michaud	Cotisation à l'ordre, assurance, repas	1 199.72 \$
Virgin Mobile	Cellulaire monsieur Maire	60.32 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	7 907.76 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	2 952.05 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		49 926.30 \$
BOLIEU ARTISTE PHOTOGRAPHE	Photos - Calendrier 175°	195.00 \$
BOULANGERIE SEIGNEURIAL	Galette des rois	96.00 \$
ANDRÉ CHAGNON	Fêtes du 175°	1 800.00 \$
PILAR MACIAS, PHOTOGRAPHE	Photos - Calendrier 175°	224.20 \$
LE PLACOTEUX	Appel d'offres - Asphalte	143.72 \$
LES ÉQUIPEMENTS PATRICK BÉRUBÉ INC.	Vitre - Sterling	212.70 \$
CENTRE SERVICE ST-PHILIPPE	Réparation sterling	280.78 \$
EXPERTISE LASER 3D - ISCAN	Vestiges - Fêtes 175°	1 954.58 \$
GROUPE BOUFFARD	Récupération	4 153.69 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	16.00 \$
CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS QUÉBEC	Mise à jour - Ouvrages routiers	126.21 \$
PRUDENT MESURES D'URGENCE	Formation	678.24 \$
LA QUEUE DU LOUP	Fêtes du 175° - Spectacle	900.00 \$
PIERRE LEPAGE	Fêtes du 175° - Intermède musicale	150.00 \$
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	7 454.75 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	635.81 \$
CHOX FM INC	Publicité - Fêtes 175°	1 375.56 \$
NETTOYEUR DAOUST/FORGET	Chiennes de travail - Nettoyage	64.79 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte, propane, divers	919.88 \$
LOCATION J C HUDON INC	Fer, crochet, pièces machinerie, gants	333.98 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE	Purel et dégraisseur	258.47 \$
R.C.G.T.	Honoraires professionnels T.E.C.Q.	2 299.50 \$
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	Clés et pièces machinerie	19.16 \$
G LEMIEUX ET FILS INC	Abrasif	1 340.98 \$
SALLE ANDRE GAGNON	Location salle - Fêtes 175°	574.88 \$
MULTI-MÉCANIQUE K.P. ENR.	Réparation GM	360.67 \$
BASE 132	Conception bannière - Fêtes 175°	689.57 \$
CLAUDE DIONNE	Pelle mécanique - Fossés	2 040.80 \$
FERME J-N DUBÉ ET FILS SENC.	Gallon Sirop d'érable + concours	330.00 \$
BUROPLUS	Photocopieur, Lexmark, contrat, etc.	403.14 \$
CARQUEST LA POCATIÈRE	Pièces loader, outil et divers	153.23 \$
NATHALIE PARADIS PHOTOGRAPHIE	Photos - Calendrier 175°	195.00 \$
PUBLICITE P A MICHAUD	T-Shirt bénévoles - Fêtes 175°	1 177.92 \$
GROUPE CONSEIL I.D.C INC.	Sauvegarde, routeur, installation	2 212.00 \$
CAMIONNAGE ALAIN BENOIT	Location toilette activité Boisé Beaupré	143.72 \$
ARBRO-VIE	Préparation conférence - Fêtes 175°	287.44 \$
PROPANE SELECT	Gaz	663.27 \$
SERVLINKS COMMUNICATION	Hébergement (2x) + crédit	68.67 \$
COMMISSION SCOLAIRE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	Zones dangereuses	159.18 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	Enfouissement	3 964.86 \$
NORDA STELO INC	Trav. St-Louis, Plan d'intervention & Carré Bérubé	10 926.13 \$
AGENCE A@Z MULTIMEDIAS	Chroniques - Fêtes 175°	977.29 \$
EXCAVATION AL-DO DIONNE	Pelle mécanique	432.31 \$
CINÉMANIMA INC.	Fêtes 175°	9 718.27 \$
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER	Entretien chemins de fer, fév. Mars	1 837.00 \$
CO-ÉCO	Calendrier collectes 2020	655.36 \$
DENIS FAUCHER	Photos - Calendrier 175°	195.00 \$
TOROMONT CAT	Réparation loader	540.97 \$
MRC DE KAMOURASKA	Km inspecteur	19.36 \$
POSTES CANADA	Communiqué mois de mars	101.32 \$
ACTION PROGEX INC.	Pér. 1er janv. au 27 mars, pelle-fossés	82 657.57 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence Ram et Gm	621.05 \$
WURTH CANADA LIMITED	Lubrifiant	72.66 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		147 812.64 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		197 738.94 \$